

Pour publication immédiate

Campagne de vaccination contre l'influenza : Mettez votre antivirus à jour!

Lanaudière, le 13 novembre 2008 – À l'approche de la saison de l'influenza (grippe), la Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière tient à rappeler l'importance de se faire vacciner pour se protéger contre cette infection contagieuse des voies respiratoires. On estime qu'il y a annuellement au Québec entre 1 000 et 1 500 décès attribuables à l'influenza saisonnière. La campagne de vaccination est amorcée depuis le 1^{er} novembre 2008.

Vaccin gratuit pour les personnes à risque

La vaccination annuelle demeure le moyen de plus efficace de prévenir la maladie. Un nouveau vaccin est conçu chaque année en fonction des virus en circulation.

Le vaccin est offert gratuitement à certaines catégories de personnes qui présentent un risque plus élevé que les autres de développer des complications si elles contractent la maladie:

- les adultes de 60 ans et plus;
- les personnes atteintes d'une maladie chronique;
- les enfants de 6 à 23 mois et leurs proches;
- les femmes enceintes si elles présentent une maladie amenant un risque élevé de complication ou si l'accouchement est prévu durant la saison de l'influenza (soit de novembre 2008 à avril 2009).

L'entourage de ces groupes de personnes, particulièrement celles vivant sous le même toit ainsi que les personnes qui prennent soin des enfants de 0 à 6 mois, et les travailleurs ou bénévoles en contact avec les malades peuvent également recevoir le vaccin gratuitement.

Pour recevoir leur vaccin, ces personnes doivent s'adresser à leur CLSC du centre de santé et de services sociaux de leur territoire ou s'informer à leur médecin.

Les autres Lanaudoises et Lanaudois, ne faisant pas partie de ces clientèles, qui désirent se faire vacciner doivent communiquer avec le secteur privé (cliniques, pharmacies) pour connaître la disponibilité du vaccin. La vaccination sera alors à leurs frais.

Un rhume n'est pas une grippe

Souvent confondue à tort avec le rhume, une infection commune, l'influenza se manifeste par les symptômes nettement plus accentués : forte fièvre, toux, fatigue intense. Très souvent la personne infectée par le virus de l'influenza se voit même dans l'impossibilité de vaquer à ses activités quotidiennes. « Pour les personnes à risque de complications, en raison de leur âge ou de leur état de santé, les conséquences de l'influenza peuvent être plus graves, voire fatales, d'où l'importance de « mettre son antivirus à jour » en se faisant vacciner », mentionne Docteure Joane Désilets, de la Direction de santé publique et d'évaluation.

Le vaccin est efficace et sécuritaire

Contrairement à la croyance populaire, le vaccin est sécuritaire et ne contient aucun virus vivant. Il ne peut pas transmettre la maladie. Toutefois, il ne vous met pas à l'abri des infections comme le rhume.

Conseils santé

« La population est invitée à mettre en pratique des moyens simples et efficaces pour réduire la transmission des infections », tient à souligner Docteure Désilets. Se faire vacciner (particulièrement si l'on fait partie des groupes ciblés), se laver régulièrement les mains, ne pas entrer en contact avec une personne à risque si l'on présente des symptômes d'influenza. Il est également recommandé de tousser ou d'éternuer dans le pli du coude ou le haut du bras plutôt que dans ses mains. Ces pratiques d'hygiène contribuent à réduire la propagation du virus de l'influenza et de nombreuses autres infections.

Il est également bon de savoir que lors de la campagne de vaccination contre l'influenza, on enclenche également le programme de vaccination contre le pneumocoque appelé plus communément vaccin contre la pneumonie. Il vise à protéger les personnes à risque d'infection grave à pneumocoque (bactérie qui peut, entre autres, provoquer la pneumonie, la bactériémie « une infection du sang »). Le vaccin est offert gratuitement aux personnes âgées de 65 ans et plus et à celles atteintes de maladies chroniques. Les gens doivent communiquer avec leur CLSC ou leur médecin pour recevoir leur vaccin.

Pour plus de détails sur la campagne de vaccination, vous pouvez consulter le site www.msss.gouv.qc.ca/influenza .

- 30 -

Source : Pascale Lamy
Agente d'information
Direction de santé publique et d'évaluation
450 759-1157 poste 4437
pascale_lamy@ssss.gouv.qc.ca

Information : D^{re} Joane Désilets
Médecin responsable
Direction de santé publique et d'évaluation
450 759-1157 poste 4450
joane_desilets@ssss.gouv.qc.ca